

Info Orga 2023-2024 : DES-MPR & DIU-MR

A l'attention de l'ensemble des internes du DES de Médecine Physique et de Réadaptation (DES-MPR) et des médecins inscrits au DIU de Médecine de Rééducation (DIU-MR),

Chers internes du DES de MPR, Chers médecins inscrits au DIU de MR,

Nous sommes ravi que vous ayez choisi cette formation à la MPR ou à la MR et vous félicitons pour ce choix.

L'enseignement théorique de votre formation se déroule à l'échelle nationale avec :

- 14 Modules obligatoires coordonnés par des universitaires de la discipline (DES-MPR et DIU-MR)
- Et quelques modules optionnels (DES-MPR uniquement pour le module 15 et les modules optionnels dont les places sont limitées).

L'enseignement de l'ensemble des modules est assuré chaque année. Les internes doivent les suivre sur une période de 4 ans, et les médecins du DIU sur 2 ans.

Pour les internes DES-MPR, la répartition est la suivante :

- Phase socle (1ere année) : Modules obligatoires 1 et 3 (semaine du 4 au 8 décembre à Toulouse) et modules 2 et 5 (semaine du 10 au 14 juin)
- Phase approfondissement : Modules obligatoires 4 et 6 à 9 (année 2) et 10 à 14 (année 3) + optionnels (année 2 ou 3)
- Phase DJ (dernière année d'internat) : Module 15 + optionnels +/- rattrapage des Modules obligatoires non réalisés

Pour les DIU-MR, la répartition des modules obligatoires est la suivante :

- année 1 : modules 1 à 7
- année 2 : modules 8 à 14

Pour les 1ères années (DES et DIU), les modalités pratiques changent cette année avec :

- une semaine d'enseignement national : semaine du 4 au 8 décembre à Toulouse (présentiel uniquement) pour les modules 1 et 3.
- une semaine d'enseignement inter-régional : semaine du 10 au 14 juin (présentiel uniquement dans 6 villes universitaires) pour les modules 2 et 5.

Pour les autres modules, les modalités pratiques, ne changent pas avec, selon les modules, plusieurs formats possibles : **certains enseignements vont être assurés uniquement en visio, d'autres uniquement en présentiel et d'autres en format mixte**. Vous trouverez les renseignements sur le site du www.cofemer.fr, en cliquant sur " Formation " dans le bloc " 3ème Cycle ".

En cas de module mixte (présentiel + visio), l'inscription sur le site sera www.cofemer.fr sera différenciée : le nombre de places étant parfois limité en présentiel, nous vous demandons de **ne jamais « bloquer » une place en présentiel** si vous ne pouvez, au final, venir. Il est possible de se désinscrire si vous avez un empêchement. Sachez que les internes qui, bien qu'inscrits, ne viendraient pas en présentiel et qui en auraient empêchés d'autres d'être présents ne seront pas prioritaires pour les inscriptions suivantes aux modules optionnels.

Afin de pouvoir vous inscrire sur le site www.cofemer.fr, **veuillez demander un accès sur le site et prévoyez 2 à 3 jours pour l'obtenir** car c'est notre secrétaire qui valide les accès (et non un robot !)

Pour les DES-MPR et DIU-MR des Antilles et de Guyane, des sessions seront organisées aux Antilles en 2024 et 2025. **Pour les autres étudiants des DOM et TOMun session** (et les internes de MPR des pays francophones qui le souhaitent), **une possibilité de suivi en visio sera organisée** quasi systématiquement (hors ateliers en petits groupes et travaux pratiques), même pour les Modules obligatoires organisés en présentiel uniquement. Si vous êtes un interne des DOM ou un médecin DIU-MR des DOM-TOM, inscrivez vous aux modules normalement mais envoyez en suivant un mail à secretariat.cofemer@gmail.com afin de demander les codes d'accès à la salle de visio. Nous rappelons cependant que le suivi des Modules obligatoires en **présentiel doit être privilégié lors des stages en métropole** pour les DES-MPR.

Par ailleurs, suivre un module en **visio présuppose un lieu calme, assis à un bureau hors terrain de stage, et une caméra ouverte** permettant d'attester de votre participation. **Le présentiel reste à privilégier** quand réalisable car la qualité des interactions avec les enseignants comme avec les co-internes est bien plus riche.

Pour certains modules, un travail de pré-learning est demandé (lecture de documents ou enregistrements à visionner) et nous vous suggérons de prévoir une demi-journée supplémentaire de disponibilité à cet égard, à inclure dans votre période d'absence du service.

L'accès au pré-learning se fait via la plateforme UNESS-formation-3èmeCycle, tout comme l'évaluation des connaissances par QCM. L'accès à UNESS-formation-3C est lié à votre inscription facultaire : demandez vos codes d'accès à la scolarité du 3^{ème} cycle de votre université (et pas au secrétariat du Cofemer !)

Durant chaque module, un code vous sera donné afin de **remplir en direct une attestation de présence** sur le site www.cofemer.fr. **Vous pourrez ensuite récupérer vos certificats de présence de manière autonome**. A l'issue de chaque module, nous vous demanderons de remplir **une évaluation de la qualité des enseignements** du module, préparée opar l'Ajmer.

L'ensemble de ces éléments vous sera expliqué et détaillé par mes soins lors du **premier module (introduction à la MPR) qui aura lieu du 4 au 8 décembre 2023 à Toulouse en présentiel uniquement** (sauf DOM-TOM et étrangers). Inscrivez-vous sur ww.cofemer.fr (et demandez vos codes d'accès avant !)

Au plaisir de vous accueillir à Toulouse.

Pr Xavier de Boissezon, Président du Cofemer

Prs Marie-Eve Isner-Horobeti et Sophie Jacquin-Courtois, responsables de l'enseignement du 3^{ème} cycle

Madame Céline Hanek, secrétaire du Cofemer